

COMMUNE DE GENNES	PROCES-VERBAL
<p><i>Nombre de Conseillers :</i> <i>En exercice : 12</i> <i>Présents : 8</i> <i>Votants : 8</i></p> <p><u><i>Date de convocation :</i></u> <i>28/03/2025</i></p> <p><u><i>Date d'affichage :</i></u> <i>07/04/2025</i></p>	<p>Le trois avril deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à l'Espace de la Combe d'Argent</p> <p>Membres présents : Dominique HENRY, Michel JANNIN, Jean-Michel LHOMMÉE, Carine PARRENIN, Anne-Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS (à partir de la DCM n°2), Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ.</p> <p>Membres excusés :</p> <p>Membres absents : Philippe GENILLOUX, Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN.</p> <p>Participait également : Audrey CHOUFFE, Secrétaire de mairie</p> <p>Secrétaire de séance : Agnès SANCEY-FOURNEROT</p>

Ordre du jour :

- **Désignation** d'un secrétaire de séance
- **Approbation** du procès-verbal de la séance du 27 février 2025
- **Délégués de classe :**
 - Présentation et fonctionnement du Conseil municipal
 - Echange sur les propositions de projets de village
- **Questions budgétaires sur le budget principal et les budgets annexes forêt-bois et lotissement :**
 - Comptes de gestion et comptes administratifs 2024 - (communal, forêt et lotissement)
 - Affectation et reprise des résultats 2024 sur les budgets 2025 (communal, forêt et lotissement)
 - Admission en non-valeur sur le budget principal
 - Amortissements 2025
 - Neutralisation des Attributions de Compensation d'Investissement
 - Virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre
 - Taxes Foncières et d'habitation
 - Avance au budget lotissement
 - Subventions aux associations
 - Budgets primitifs 2025 – communal, forêt, lotissement
- **Commissions et groupes-projets :** avancement des projets en cours, présentation des travaux par les responsables de groupes. Décisions sur les suites à donner
- **Questions diverses**

-
- **Désignation** d'un secrétaire de séance : Agnès SANCEY-FOURNEROT

- **Délibération n°250401 : Approbation du procès-verbal de la séance du 27 février 2025**

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 27 février 2025.

- **Accueil des élèves délégués de classes** de CM1 et CM2 en début de séance :
- Présentation et fonctionnement du Conseil municipal
 - Echange sur les propositions de projets à l'école et au village

Après accueil des déléguées de classes (trois demoiselles) et un tour de table de présentation des déléguées, des membres du Conseil municipal et de la secrétaire de mairie, l'adjointe aux questions scolaires et périscolaires Anne-Sophie PARRIAUX assure la projection de deux courtes vidéos de présentation du rôle et du fonctionnement du Conseil municipal. Puis des précisions sont apportées, en réponse à plusieurs questions, sur le fonctionnement du Conseil municipal de Gennes.

Les déléguées sont ensuite invitées à faire part aux élus des projets qu'elles souhaiteraient voir réaliser au village... et ne s'en privent pas ! En résumé :

- Nettoyer les panneaux de signalisation dans le village
- A l'école renforcer la clôture grillagée le long de la rue de la Cote de Joux
- Installer sous le grand portail de primaire un obstacle (grillage) pour les ballons
- Nettoyer la poubelle sous le préau
- Nettoyer ou remplacer le panneau d'entrée du village
- Planter des fleurs
- Planter plus d'arbres : cerisiers, saules, chênes...
- Nettoyer le village et la forêt (déchets) avec les habitants
- Installer plus de bancs pour les personnes âgées et les enfants
- Réparer la rampe d'accès à l'école primaire

Globalement l'école est jugée très bien comme elle est, et très agréable, pas d'autre demandes particulières

Merci aux déléguées de classes pour leur participation active et pour ce beau moment d'échanges. Nous nous efforcerons de répondre au mieux à ces propositions.

- **Délibération n°250402 : Approbation des comptes de gestion 2024 dressés par le receveur : budget principal, budget annexe forêt et budget annexe lotissement**

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 ;
- 2- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare unanimement que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2024, par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

- **Délibération n°250403 : Comptes administratifs 2024 – approbation – affectation des résultats**

Le Maire présente les comptes administratifs 2024 (tableau ci-dessous) et après avoir rappelé les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré, se retire, laisse le Conseil municipal délibérer sur lesdits comptes, et confie au 1^{er} adjoint le soin d'en proposer l'approbation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve unanimement les comptes administratifs.

Il décide aussi à l'unanimité des affectations des résultats 2024 à l'exercice 2025, selon le tableau ci-dessous :

Commune de Genes									
AFFECTATION DES RESULTATS 2024 au Budget Primitif 2025									
BUDGET PRINCIPAL 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'inv sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	421 741,84	556 453,42	134 711,58	295 658,29	64 742,35	365 628,52	0,00	365 628,52	En réserve au 1068 137 455,78
Investissement	212 539,15	136 962,00	-75 577,15	-59 553,35		-135 130,50	-2 325,28	-137 455,78	Excédents fonc art RF 002 228 172,74
Total 1	634 280,99	693 415,42	59 134,43	236 105,94	64 742,35	230 498,02	-2 325,28	228 172,74	RaR - 2 325,28
									Solde d'exécution (DI) art 001 135 130,50
Forêt 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'inv sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	47 521,35	102 970,46	55 449,11	96 918,70	25 254,56	127 113,25	0,00	127 113,25	En réserve au 1068 - 0,00
Investissement		25 254,56	25 254,56	-25 254,56		0,00		0,00	Excédents fonc art RF 002 127 113,25
Total 1	47 521,35	128 225,02	80 703,67	71 664,14	25 254,56	127 113,25	0,00	127 113,25	RaR -
									Solde d'exécution (DI) art 001 0,00
Lotissement Vernois 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'inv sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	282 752,30	282 752,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	En réserve au 1068
Investissement	282 052,30	282 795,16	742,86	204,84		947,70		947,70	Excédents fonc art RF 002 -
Total 1	564 804,60	565 547,46	742,86	204,84	0,00	947,70	0,00	947,70	RaR -
									Solde d'exécution (RI) art 001 947,70

• **Délibération n°250404 : Admissions en non-valeur**

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
 Vu la présentation de demandes en non-valeur déposée par Monsieur Thierry COLLANGE, Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Besançon ;
 Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Madame la Trésorière dans les délais réglementaires ;
 Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement ;

Le Maire expose que Monsieur Thierry COLLANGE, Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Besançon, présente au Conseil municipal une demande d'admission en non-valeur pour un montant de 710 €, relatif à un titre de recette émis en 2022 (710 €) sur le budget principal.

L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont dispose la trésorerie ayant été mises en œuvre, il est proposé au Conseil municipal d'admettre en non-valeur le titres de recettes faisant l'objet de cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'admettre en non-valeur pour un montant de 710 € le titre de recettes faisant l'objet de la présentation de demande en non-valeur jointe en annexe, présentée par Monsieur Thierry COLLANGE, Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Besançon ;
- Précise que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur sont inscrits au budget général à l'article 6541 (créances admises en non valeur).

• **Délibération n°250405 : Amortissements 2025**

En préparation du budget primitif 2025, le maire expose que plusieurs types de dépenses doivent être amorties, sur des durées qu'il revient au Conseil municipal de fixer.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le tableau d'amortissements, pour des durées allant de un à 10 ans selon les rubriques, et un montant total 2024 de **64 781,89 €**.

Commune de Gennes								
TABLEAU DES AMORTISSEMENTS - BP 2025								
Compte	N° inventaire	Désignation du bien	Date acquisition	Durée (ans) amortissement	Valeur brute	Amortissements antérieurs	Amortissements de l'exercice 2025	Valeur nette
202	0 10 2007	Phase 2 étude PLU	07/12/2007	5	5 501,60	4 401,28	1 100,32	0,00
202	0 10 2008	Arrêt projet PLU	17/07/2008	5	6 219,20	4 975,36	1 243,84	0,00
202	0 10 2015	Honoraires modif PLU	24/07/2015	5	1 296,00	1 036,80	259,20	0,00
202	202 25 2007	Phase 1 étude PLU	03/08/2007	5	6 219,20	4 975,36	1 243,84	0,00
202	260 2022 1	Division parcelle AA 158 022	09/08/2022	5	1 899,60	759,84	379,92	759,84
202	343 2021 1	Division parcelle AA 118	03/11/2021	5	1 529,88	917,93	305,98	305,98
202 Résultat	Frais d'études				22 665,48	17 066,57	4 533,10	1 065,82
2041512	320 2019 1	120 quote part travaux voirie	09/07/2019	5	2 167,20	2 167,20		0,00
204512	320 2022 1	Fonds de concours CH Vernottes	08/07/2022	1	697,00	697,00		0,00
2041512	390 2020 1	120 fonds concours 2019	25/11/2020	10	14 108,50	5 643,40	1 410,85	7 054,25
2041512 Résultat	Batiments et installations				16 972,70	8 507,60	1 410,85	7 054,25
2046	0 20 2021	120 Ac investissement	16/02/2023	1	58 359,91		58 359,91	0,00
2046 Résultat	ACI				58 359,91	0,00	58 359,91	0,00
2051	0 50 2014 2	120 licence office pro	09/07/2014	5	200,40	200,40		0,00
2051	0 50 2021 1	121 licence office pro	02/04/2021	5	146,39	87,83	29,28	29,28
2051	100 2023 2	Logiciel BI enfance 2023	08/09/2023	5	1 799,76	359,95	359,95	1 079,86
2051	180 2023 1	Gestion bibliothèque Colbris 08/23	08/09/2023	5	444,00	88,80	88,80	266,40
2051 Résultat	Concessions et droits similaires				2 590,55	736,99	478,03	1 375,53
TOTAL					#####	26 311,15	64 781,89	9 495,60

• **Délibération n°250406 : Neutralisation des attributions de compensation d'investissement**

La neutralisation des attributions de compensation d'investissement implique :

- l'émission d'un mandat en dépenses d'investissement au compte 198 chapitre 040 (opérations d'ordre entre sections) pour **58 359,91 €**
- l'émission d'un titre en recettes de fonctionnement au compte 77681 chapitre 042 (opérations d'ordre entre sections) pour la même somme.

Les membres du Conseil municipal présents adoptent à l'unanimité cette opération de neutralisation des ACI.

• **Délibération n°250407 : Virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre**

Pour les collectivités qui sont passées en nomenclature M57 au 1er janvier 2023, le dispositif de dépenses imprévues de la M14 est remplacé par la possibilité pour l'ordonnateur de décider des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) à hauteur d'un plafond fixé par l'assemblée délibérante au plus à 7,5 % des dépenses réelles de chaque section conformément à l'art. L.5217-10-6 du CGCT.

Ces virements de crédits font l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun. Cette décision doit également être notifiée au comptable. L'exécutif de l'entité informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

En application, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à décider sur les trois budgets 2025 communal, forêt et lotissement de mouvements de crédits de chapitre à chapitre, hors dépenses de personnel, en fonctionnement et en investissement, à hauteur de 7,5 % des dépenses réelles.

• **Délibération n°250408 : Taxes foncières et d'habitation**

L'exposé du Maire entendu, le Conseil municipal décide à l'unanimité la fixation des taux des taxes foncières et d'habitation 2025 comme suit, avec un maintien du niveau des taux par rapport à 2024 de la taxe sur le foncier bâti, de la taxe sur le foncier non bâti et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Taxes	Taux de référence 2025 (valeur 2024)	Taux votés 2025	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit attendu 2025
Taxe foncier bâti	35,15 %	35,15 %	721 400	253 572
Taxe foncier non bâti	27,62 %	27,62 %	27 000	7 457
Taxe d'habitation	12,92 %	12,92 %	2 900	375
Effet du coefficient correcteur				-18 996
Total compte 73111				242 408

• **Délibération n°250409 : Avance remboursable du budget principal au budget lotissement**

Le maire propose de procéder à une avance remboursable du budget principal au budget lotissement, qui permettrait de financer les premières dépenses en limitant le recours à l'emprunt.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire au budget primitif 2025 principal une avance au budget lotissement pour la somme de 80 000 €, en dépense d'investissement au compte 276348 « créances sur autres communes, avance remboursable ». La même somme sera inscrite au budget primitif 2025 « lotissement » en recettes d'investissement au compte 168748 « autres dettes, budget principal ».

Cette avance sera remboursée du budget lotissement au budget principal en fin d'opération « lotissement »

• **Délibération n°250410 : Subventions aux associations**

Le maire informe les membres du Conseil Municipal des demandes de subventions reçues de différentes associations.

Cet exposé entendu, le conseil municipal décide à l'unanimité l'attribution de :

- 328 € au foyer socio-éducatif du collège Entre-deux-Velles de Saône
- 100 € à l'association des donneurs de sang
- 563 € à l'association des Galopins
- 250 € au collège de Saône pour l'anniversaire du collège prévu en juin 2025
- 250 € à l'association La Ronde de l'Espoir

• **Délibération n°250411 : Budget primitif principal 2025**

Sur présentation du maire et après examen, le Conseil municipal adopte unanimement le budget principal primitif 2025 :

BUDGET		Dépenses	Recettes
Commune	Fonctionnement	753 785,75 €	766 934,07 €
	Investissement	532 474,13 €	532 474,13 €

• **Délibération n°250412 : Reversement du budget forêt au budget principal**

Le maire propose de procéder à un reversement du budget forêt au budget principal.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire au budget primitif forêt 2025 un reversement au budget primitif principal 2025 pour la somme de 30 000 €, en dépense de fonctionnement au compte 65822 « reversement excédent au budget principal ». La même somme sera inscrite au budget primitif 2025 « communal » en recettes de fonctionnement au compte 75821 « excédent budget annexe forêt ».

• **Délibération n°250413 : Budget primitif forêt 2025**

Sur présentation du maire et après examen, le Conseil municipal adopte unanimement le budget primitif forêt 2025 :

BUDGET		Dépenses	Recettes
Forêt	Fonctionnement	145 750,00 €	173 113,25 €
	Investissement	35 000,00 €	35 000,00 €

● **Délibération n°250414 : Budget primitif lotissement 2025**

Sur présentation du maire et après examen, le Conseil municipal adopte unanimement le budget primitif lotissement 2025.

BUDGET		Dépenses	Recettes
Lotissement	Fonctionnement	1 036 780,86 €	1 118 733,56 €
	Investissement	1 017 728,56 €	1 017 728,56 €

● **Délibération n°250415 : Avenant Sauvegarde Externalisée – ADAT**

Le maire présente l'avenant à la convention de sauvegarde externalisée avec l'ADAT, qui fait suite à la délibération prise le 24 septembre 2020, ayant pour objet le changement du lieu d'hébergement de la prestation de SAUVEGARDE EXTERNALISEE des bases de données (Berger-Levrault et/ou fichiers bureautiques) via la solution PILOT IT de Berger Levrault. Le marché avec ce prestataire arrivant à échéance, DE NOUVEAUX FOURNISSEURS, hébergés en France, ont été sélectionnés pour assurer cette prestation.

Après présentation et débat, le Conseil municipal décide à l'unanimité de donner une suite favorable à l'avenant. Il décide en conséquence de charger le maire d'effectuer les démarches nécessaires pour signer l'avenant à la convention et les prochains avenants qui en découleront ultérieurement.

● **Délibération n°250416 : Panneau Pocket - Application de diffusion d'informations.**

Le maire expose qu'il serait nécessaire d'adhérer à une nouvelle méthode de diffusion d'information, par rapport à la méthode de communication actuelle d'envoi d'information par mails, qui présente de nombreuses contraintes.

La secrétaire de mairie présente l'application panneau pocket, et explique les facilités de diffusion et de l'intérêt de cette application pour l'usage des usagers et des administrés.

Le coût annuel du dispositif représente 130 € TTC, plus une option de personnalisation 100 € TTC/an, et le panneau de signalisation de 102,37 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de souscrire à l'application Panneau-Pocket avec option de personnalisation et panneau de signalisation, et charge le maire d'effectuer les démarches nécessaires.

➤ **Zone artisanale : présentation des projets des entreprises**

Le premier adjoint Jean-Michel Lhommée assure une présentation avec projection des projets d'implantation des entreprises sur la zone d'activité économique du Chauchoux. Ces projets ont été récemment présentés par les entreprises lors d'une réunion organisée à GBM.

Il reste quelques ajustements à opérer avant le dépôt des permis de construire.

- **Intercommunalité – GBM** : Travaux du Grand Besançon et des syndicats intercommunaux
- 4 mars : Zone artisanale, réunion en visio avec GBM
 - 4 mars : SCOT comité syndical
 - 6 mars : GBM conférence des maires
 - 6 mars : GBM Conseil de communauté
 - 7 mars : AG des Jeunes Agriculteurs à la salle polyvalente
 - 12 mars : Syndicat du marais
 - 18 mars : Zone artisanale, GBM, présentation des projets des entreprises
 - 19 mars : GBM commission des finances
 - 24 mars : Sivu-Sages
 - 24 mars : Bureau du Syndicat du plateau
 - 27 mars : Préfecture, réunion des secrétaires
 - 1^{er} avril : Comité de secteur GBM plateau - SCOT
 - 1^{er} avril : Comité de secteur plateau – logement, Programme Local de l’Habitat
 - 3 avril : rencontre avec le Département pour la zone d’activités
- **Commissions et groupes-projets** : avancement des projets en cours, présentation des travaux par les responsables de groupes. Décisions sur les suites à donner.
- **Ecole**

Le Conseil d’école du 24 mars a fait le point sur les effectifs scolaires de rentrée, avec 49 élèves attendus (48 cette année). La carte scolaire 2025 ne prévoit pas de suppression de classe à Gennes, mais cela reste à confirmer en fonction d’une évolution toujours possible des effectifs avant la rentrée.

Le point a aussi été fait sur le budget 2025, avec quelques demandes de petits travaux.

Éléments rapportés par Anne-Sophie Parriaux
 - **Activités de la bibliothèque**

Fête du court métrage, semaine du 17 au 22 mars :

 - projections pour les 3 classes de scolaires la semaine
 - 3 projections pour différents publics le samedi. La première séance pour les petits accompagnés des parents ou grands-parents a affiché complet, la séance pour les ados a eu moins de succès (c'est souvent difficile de toucher cette tranche d'âge), mais la séance pour adultes a été bien suivie. A renouveler !

Les projets :

 - Visite des zones marécageuses de Gennes avec une personne du syndicat du marais le jeudi 17 avril à 16h15 (rendez-vous au parking de la salle polyvalente). L'objectif est de préparer une visite grand public pour l'automne, mais toute personne intéressée peut d'ores et déjà y participer.
 - Apéro dînatoire à la bibliothèque le vendredi 16 mai à 19h, pour échanger sur l'histoire locale de l'eau.
 - Le samedi 14 juin lors de la fête du marais à Gennes, tenue d’un stand, où nous présenterons des livres sur la biodiversité

Éléments rapportés par Dominique Henry

- **Affouage**

L'affouage a été réparti et les lots ont été tirés au sort.
Eléments rapportés par Laurent Ropers

- **Cabane en troncs**

La cabane près du jardin des enfants se termine. Une inauguration pourra être organisée avant l'été.
Eléments rapportés par Michel Jannin

➤ **Questions et informations diverses**

- Feux de déchets verts :

Pour rappel, les feux de déchets verts dans les jardins sont interdits

- Horaires de bruits de moteurs - rappel

En ce début de printemps les tondeuses et autres engins à moteur sortent une nouvelle fois de leur période d'hibernation.

Mais ATTENTION ! Merci de respecter les horaires, par respect de tous :

Lundi au vendredi : 8h30 à 12 h et 14 h à 19h30
Samedi : 9h à 12 h et 15h à 19h30
Dimanches et jours fériés : 10 h à 12h

Urbanisme : dossiers acceptés

Le 11/03/2025 : déclaration préalable 025 267 25 C0002 – Edifier une piscine – rue des Vanniers – parcelle cadastrée AA 248

Etat civil :

Mr Santiago Munoz est décédé mercredi 2 avril à Besançon La cérémonie d'adieu aura lieu le jeudi 10 avril à 9h15 au crématorium de Saint Claude (1 allée du souvenir Français 2500 Besançon), cérémonie qui sera suivie de la crémation. Toutes nos condoléances à la famille.

Date du prochain Conseil municipal

Jeudi 15 mai 2025 à 20h

Les délibérations n°250401 à n°250416 ont été examinées au cours de cette séance.

OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	Secrétaire de séance	Maire
		

